



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 25 septembre 2018

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 25 septembre 2018.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux soumis à approbation cantonale

- **adopté l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2019 ;**

b) Décisions susceptibles de référendum

- **adopté les statuts de la « Fondation Epalogements protégés » et pris acte du fait qu'un représentant du Conseil communal sera désigné comme membre du Conseil de fondation au début de chaque législature ;**
- **accordé à la Municipalité un crédit de CHF 390'000.- TTC (trois cent nonante mille francs), destiné au financement d'un crédit d'étude concernant l'aménagement des espaces publics de la Route et de la Place de la Croix-Blanche, répondant à la motion de M. Assal ;**
- **autorisé la Municipalité à mettre en place une charte des jardins ainsi que la possibilité d'implantation de potagers urbains sur le territoire communal ;**
- **adopté le plan de quartier «Les Planches/Montblesson» et son règlement amendés, tels que soumis à l'enquête publique du 27 janvier au 25 février 2016 et à l'enquête publique complémentaire du 30 juin au 29 juillet 2018 ;**

c) Autres décisions

- **assermenté trois nouveaux Conseillers communaux, MM. Jeremy Packham, Guillaume Graf et Bernard Thonney ;**
- **élu M. Guillaume Graf en qualité de membre suppléant à la Commission des pétitions ;**
- **élu M. Guillaume Graf en qualité de membre à la Commission des finances ;**
- **entendu la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Enzo Santacrocce sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 ;**
- **pris en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant à la Municipalité un rapport sur la possibilité d'instaurer une liaison piétonne entre le chemin de Montéclard, le chemin de Florimont et l'école de Bois-Murat ;**
- **pris en considération les postulats de M. le Conseiller communal Stéphane Ballaman demandant à la Municipalité de soutenir le secteur associatif palinzard, de promouvoir et valoriser l'engagement bénévole ainsi que l'installation d'un fitness urbain accessible à toutes et tous ;**
- **entendu la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Yves Giroud concernant les incivilités et la sécurité à Epalinges ;**
- **pris en considération la motion de M. le Conseiller communal Patrick Assal qui demande à la Municipalité une étude globale concernant le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche ;**
- **pris en considération la motion de M. le Conseiller communal Serge Dudan demandant à la Municipalité des outils pour une évaluation des actes de gestion selon les critères du développement durable.**

En outre, le Conseil communal a :

- reçu le postulat déposé par Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt « Pour une politique communale et transversale sur le handicap » ;
- reçu le postulat déposé par Mme la Conseillère communale Pauline Monod demandant à la Municipalité de signer la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Serge Dudan demandant à la Municipalité, lors d'importants investissements, qu'elle s'explique avec beaucoup plus de précisions sur la procédure appliquée pour la détermination d'un coût de construction et les critères de choix qui ont prévalu à la sélection des entreprises adjudicatrices ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Georges Auberson demandant qu'il soit fait mention de l'élection complémentaire à la Municipalité dans le prochain journal « Palinzard » ;
- entendu la question de M. le Conseiller communal Stéphane Ballaman « La presse sous pression : quel soutien indirect la Commune peut-elle apporter ? » ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant à la Municipalité la possibilité de créer une piste cyclable au début de la montée de la route de la Croix-Blanche ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Esteem Okoro demandant à la Municipalité de rajouter des filets sur les paniers de basket du terrain de sport de la Croix-Blanche ;

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale, le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte de signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale, dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO :

- 10 jours dès l'annonce d'un référendum
- 20 jours en cas de recours après de la Cours constitutionnelle

Epalinges, le 27 septembre 2018

LE CONSEIL COMMUNAL